



Projet

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-EN-VEXIN

SEANCE DU 20 MARS 2026

Le vendredi 20 mars 2026,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 16 mars 2026.

Étaient présents : Mme : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Angélique NEU

MM. : Jérôme OLIVIER, Frédéric MARCHAND, Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Vincent TROGNON, Alexandre KAÇAR

A donné pouvoir : Mme. Laurence ROCHAS à M. Vincent TROGNON

Mme. Elodie CHABREDIER à M. Jérôme OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice.

1) SEANCE D'INSTALLATION

La séance d'installation du conseil municipal a été ouverte sous la présidence de Monsieur OLIVIER Jérôme Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Madame NEU Angélique a été désignée secrétaire de séance à l'élection du Maire, la séance est ouverte à 19h24 ;

2) ELECTION DU MAIRE

Madame Martine GERBER, étant la plus âgée des membres présents a ensuite pris la présidence afin de procéder à l'élection du maire.

Après appel nominal, il a été constaté que neuf conseillers municipaux étaient présents et que le quorum était atteint.

Il a été rappelé que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur Jérôme OLIVIER s'est porté candidat à la fonction de maire.

Le conseil municipal a désigné Monsieur MARCHAND Frédéric et Monsieur KAÇAR Alexandre en qualité d'assesseurs.

Le vote s'est déroulé à bulletin secret, chaque conseiller déposant son enveloppe dans l'urne, puis le dépouillement a été effectué immédiatement.

À l'issue du premier tour de scrutin, neuf votants ont été recensés, sans bulletin nul ni blanc, soit neuf suffrages exprimés.



Monsieur Jérôme OLIVIER a obtenu neuf voix, atteignant ainsi la majorité absolue et a été proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

3) DELIBERATION 2026-01 - CONCERNANT LA DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Il est demandé par M. le maire de permettre l'élection de deux adjoints pour ce mandat.

La délibération n°2026-01 est soumise au vote et adopté à la majorité.

Résultat : 9 voix pour, 2 voix contre

Ont voté POUR : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Angélique NEU, Jérôme OLIVIER, Frédéric MARCHAND, Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Alexandre KAÇAR, Elodie CHABREDIER

Ont voté CONTRE : Laurence ROCHAS, Vincent TROGNON

4) ELECTION DES ADJOINTS

Sont proposés aux postes d'adjoints :

1^{er} adjoint : Benoît COQUILLARD

2^{ème} adjoint : Snezana MALBRANQUE

Résultat de l'élection à bulletin secret sur 9 votants : 7 voix pour, 2 bulletins blancs.

Ayant obtenu la majorité absolue, Mr Benoît COQUILLARD et Mme Snezana MALBRANQUE ont été élus adjoints au Maire.

5) LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élue local devant l'ensemble du conseil. Il est convenu qu'un exemplaire de cette charte sera transmis à tous les élus sous format dématérialisé.

6) DELIBERATION 2026-02 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal est appelé à donner délégation au maire des attributions autorisées par la loi.

Lecture est faite des 24 points d'autorisation demandés.

La délibération n°2026-02 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.



7) DELIBERATION 2026-03 - DELIBERATION INDEMNITES DES ELUS

Compte tenu de la strate démographique de la commune, le taux maximal de l'indemnité du maire est fixé à 28,14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et celui des adjoints à 10,89 % de l'indice brut terminal 1027.

Sur la base de la valeur du point d'indice en vigueur au 1er janvier 2026, le conseil municipal a décidé de fixer les indemnités de fonction comme suit :

- Le maire : 1 155,06 € brut mensuel ;
- Les adjoints : 447,64 € brut mensuel par adjoint.

La délibération n°2026-03 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

8) DELIBERATIONS CONCERNANT NOMINATION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués appelés à représenter la commune au sein des différents syndicats.

Pour la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC) :

Ont été nommés : titulaire : M. Jérôme OLIVIER ; suppléant : M. Benoît COQUILLARD.
La délibération n°2026-04 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Parc naturel régional (PNR) :

Ont été nommés : titulaire : M. Jérôme OLIVIER ; suppléant : M. Vincent TROGNON.
La délibération n°2026-05 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin (SMIRTOM) :

Ont été nommés : titulaire : M. Jérôme OLIVIER ; suppléante : Mme Martine GERBER.
La délibération n°2026-06 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Syndicat Mixte Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO) :

Ont été nommés : titulaire : M. Antonio DA COSTA ; suppléante : Mme Snezana MALBRANQUE.
La délibération n°2026-07 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Syndicat Intercommunal d'Électricité et Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC) :

Ont été nommés : titulaire : M. Antonio DA COSTA ; suppléant : M. Frédéric MARCHAND.
La délibération n°2026-08 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.



Pour le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines (SIBGM) :

Ont été nommés : titulaire : Mme Angélique NEU ; suppléant : M. Alexandre KAÇAR.

La délibération n°2026-09 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne (SIEVV) :

Ont été nommés : titulaire : M. Benoît COQUILLARD ; suppléante : Mme Snezana MALBRANQUE.

La délibération n°2026-10 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny (SCCMV) :

Ont été nommés : titulaire : Mme Angélique NEU ; suppléante : Mme Laurence ROCHAS.

La délibération n°2026-11 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (SIMVVO) :

Ont été nommés : titulaire : Mme Laurence ROCHAS ; suppléante : Mme Elodie CHABREDIER.

La délibération n°2026-12 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFVO) :

Ont été nommés : titulaire : Mme Snezana MALBRANQUE ; suppléante : Mme Elodie CHABREDIER.

La délibération n°2026-13 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIIA) :

Ont été nommés : titulaire : M. Benoît COQUILLARD ; suppléant : M. Frédéric MARCHAND.

La délibération n°2026-14 a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

9) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.12.25

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 10 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

À Neuilly-En-Vexin, le 20 mars 2026
Le Maire



Relevé des délibérations :

- 2026-01 : délibération pour la détermination du nombre d'adjoints
- 2026-02 : délibération pour la délégation au maire des attributions légales
- 2026-03 : délibération pour les indemnités des élus
- 2026-04 : délibération pour la désignation des délégués à la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)
- 2026-05 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Mixte du Parc naturel régional (PNR)
- 2026-06 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin (SMIRTOM)
- 2026-07 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO)
- 2026-08 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Électricité et Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC)
- 2026-09 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines (SIBGM)
- 2026-10 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne (SIEVV)
- 2026-11 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny (SCCMV)
- 2026-12 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (SIMVVO)
- 2026-13 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFVO)
- 2026-14 : délibération pour la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIIA)